



République Française

Département de l'Hérault – Arrondissement de Lodève

Extrait du registre des délibérations

Communauté de communes du Clermontais

Date de la convocation	18 Septembre 2018	Séance du : 03 Octobre 2018
	Votes : 40	L'An Deux Mille dix-huit, le 03 Octobre à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX
Présents : 30	Pour : 40	
Absents : 5	Contre :	
Représentés : 10	Abstention :	

Etaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), Mme Françoise POBEL (Cabrières), M. Claude REVEL (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Alain BLANQUER (Lieuran Cabrières), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Audrey GUERIN (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Christian BILHAC (Péret), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmascle), M. Eric VIDAL (Villeneuvevette)

Absents représentés : Mme Maryse FABRE (Canet) représentée par M. Michel SABATIER (Canet), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault) représentée par M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault) représenté par M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault) représentée par Mme Elizabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault) représentée par M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), M. Philippe VENTRE (Lacoste) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan) représentée par M. Bertrand ALEIX (Paulhan), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez) représenté par M. Serge DIDELET (Mourèze)

Absents : M. Marc FAVIER (Canet), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIE (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Jean COSTES (Salasc)

Objet : Demandes de subventions - Projet de réhabilitation du centre d'accueil de loisirs de Ceyras en un lieu de transmission pédagogique et culturelle

Monsieur Bardeau rappelle aux membres du Conseil communautaire que le pôle de loisirs intercommunal organise, sur Ceyras, un accueil des activités périscolaires.

Il précise que le développement du projet pédagogique porté par la Communauté de communes depuis 2007, de même que l'accueil toujours plus important d'enfants au sein de ce pôle ont conduit à des aménagements et des extensions de locaux à partir de bâtiments modulaires.

Ce projet pédagogique a évolué et prend la forme depuis 2017 d'un Projet Educatif Global de Territoire (PEGT).

Ce projet a révélé la nécessité d'accompagner la petite enfance, l'enfance et la jeunesse afin de toucher un public dont l'âge va de 0 à 25 ans.

L'objectif recherché est de créer un lieu d'accueil et de rencontre pour les enfants, leurs parents et les partenaires œuvrant avec la collectivité autour du PEGT visant à apporter une continuité éducative à ses jeunes usagers.

Ce nouveau lieu de partage permettra de mettre en œuvre différentes actions sur :

- La parentalité,
- La prévention,
- La santé,
- La citoyenneté,
- La laïcité.

Ainsi cette structure d'accueil permettra d'organiser des chantiers jeunes citoyens consistant en actions citoyennes telles que nettoyage, rénovations mineures, constructions légères ouvrant l'accès à des aides diversifiées : permis de conduire, BAFA, aides au CAP jeunes, etc.

Cette structure accueillera une université des parents proposant des temps d'échanges variés tels que forums, conférences, ateliers parents/enfants.

L'objectif final est d'accompagner les jeunes du Clermontais dans leur éducation en leur fournissant des structures d'accueil et des outils nécessaires à leur évolution et à la concrétisation de leurs projets dans et hors territoire.

Afin d'accueillir ce projet, il est proposé de restructurer le pôle d'accueil de loisirs de Ceyras.

Le budget prévisionnel pour ce projet est estimé à 519 446 euros HT (610 375 euros TTC).

Monsieur Bardeau propose aux membres du Conseil communautaire de :

- Valider le projet tel qu'exposé ci-dessus,
- Solliciter ses partenaires afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur Bardeau et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de réhabilitation du centre d'accueil de loisirs de Ceyras en un lieu de transmission pédagogique et culturelle tel qu'exposé ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les partenaires de la Communauté de communes du Clermontais afin d'obtenir les subventions les plus élevées possibles pour la réalisation de ce projet.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture
034-243400355-20181009-2018-10-03-06-DE
Date de télétransmission : 09/10/2018
Date de réception préfecture : 09/10/2018